

# La reconversion du danseur

Bien anticipée et mûrie, la reconversion ouvre grand le champ des possibles.

**S**ujet de moins en moins tabou et désormais abordé au sein des écoles supérieures de danse, la reconversion professionnelle constitue néanmoins un moment très particulier. Sa réussite dépend en grande partie d'une bonne anticipation ; « *non pas forcément pour agir tout de suite, mais pour y penser et commencer à se projeter* », précise Alice Rodelet, directrice du département transmission et métiers au Centre national de la danse (CND). Il est également possible, tout en continuant de pratiquer son art, d'exercer des activités connexes et de s'inscrire ainsi dans une logique de transition progressive. Avant d'envisager quelle nouvelle direction offrir à son parcours et les actions de formation qui en découleront, un temps de réflexion s'impose.



**Alice Rodelet, directrice du département transmission et métiers au Centre national de la danse**  
« Aider les danseurs à prendre conscience des nombreuses compétences qu'ils ont développées. »

Le CND propose ainsi des entretiens individuels et des ateliers collectifs utiles pour s'informer, exprimer ses envies, effectuer ou conforter des choix, mais pas uniquement. « *L'important est aussi d'aider les danseurs à prendre conscience des nombreuses compétences transversales qu'ils ont développées durant leur carrière et peuvent mobiliser dans d'autres métiers* », souligne Alice Rodelet. Le cas échéant, cette étape de reprise de confiance en soi sera complétée par un bilan de compétences, l'un des trois principaux dispositifs portés par l'Afdas avec le conseil en évolution professionnelle et l'appui-conseil carrière.

Aux reconversions les plus évidentes que sont le professorat de danse ou la chorégraphie s'ajoutent celles liées aux métiers de la culture : la communication, les relations avec les publics, la régie son ou lumière... Les professions paramédicales (ostéopathe, kinésithérapeute...) séduisent aussi certains danseurs. D'autres enfin, de façon rare mais pas exceptionnelle, empruntent des voies inattendues comme la restauration ou le droit. « *Plus on s'éloignera de son parcours de danseur, plus il sera difficile de faire reconnaître son expérience* », prévient toutefois Alice Rodelet. D'où la nécessité de bien considérer sa formation initiale afin de voir ce qui pourra être validé. Les danseurs ayant suivi un cursus universitaire parallèlement à leur apprentissage artistique seront évidemment mieux armés ; de même que les détenteurs du diplôme national supérieur professionnel de danseur. Équivalent à une licence, celui-ci permet d'accéder à différents masters, comme le master « *exerce* » dédié à la chorégraphie, dispensé par l'université Paul-Valéry Montpellier 3. Si, grâce aux VAE, des passerelles peuvent s'opérer dans le domaine technique (auprès de l'Ensatt ou du CFPTS), il en va différemment pour les professions médicales ou paramédicales. « *Le diplôme de danseur ou le DE de professeur de danse ne sont pas reconnus. Réussir à créer des équivalences constitue aujourd'hui un véritable enjeu* », estime Alice Rodelet. Et ce, afin que les danseurs restent libres de leurs choix et acteurs de leur reconversion plutôt que de la subir. MARIE-AGNÈS JOUBERT